



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2013-12-79 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Plan de zonage**

Le plan de zonage annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement est modifié par la création de la zone H1622 à même une partie de la zone H1617, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

2. **Grilles des spécifications**

Ce règlement est modifié par l'ajout de la grille des spécifications applicable à la zone H1622 jointe au présent règlement en annexe B.

Adopté le 20 janvier 2014

(signé) Gilles Lehouillier

(signé) Marlyne Turgeon

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{ER} MARS 2014